



ANNEXE 1

REGLEMENT RELATIF A L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX

NOM DE L'ENCEINTE SPORTIVE	SURFACE MAXIMUM AUTORISEE	SITUATION DANS L'ENCEINTE
TERRAIN DE FOOT	200 m ²	Terrain Honneur <u>uniquement</u>
ETANG DES TUILERIES	5 m ² pour la Gaule Mornantaise	Abri Bar
SALLE DES SPORTS	20 m ² uniquement pour le basket 20 m ² uniquement pour la jeunesse mornantaise	Partie collective Partie spécialisée
GYMNASE DE LA TANNERIE	100 m ²	A se partager entre les associations utilisatrices (sauf le basket) : Tennis de table, Futsal, Aclam ; Hand ball, Volley
COURTS DE TENNIS	6 m ² 80 m ² Publicité en matière filet (pour des raisons de sécurité les jours de vent)	Sur le mur Club House Court n°4 sur la longueur côté Est
BOULODROME	40 m ² pour l'Amicale Boule Mornantaise	

